

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SAINT-CONSTANT LE MARDI 4 AVRIL 2023

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 4 avril 2023 à 18h15, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Est absente à cette séance, madame la conseillère Johanne Di Cesare.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière, sont présentes.

162-04-23

AUTORISATION DE SIGNATURES – PROMESSE BILATÉRALE DE CESSION ET D'ACQUISITION DE TERRAIN – PARTIE DU LOT 5 393 162 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) projette de construire une nouvelle école primaire dans la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a autorisé le financement pour la construction de cette nouvelle école;

CONSIDÉRANT que le CSSDGS ne dispose d'aucun terrain permettant la réalisation de ce projet dans la Ville;

CONSIDÉRANT que le CSSDGS a fait part de ses besoins immobiliers à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du lot 5 393 162 du cadastre du Québec, situé dans le secteur envisagé pour la construction de la nouvelle école, soit au cœur de la base de plein air de Saint-Constant, dans l'aire TOD de la gare Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est montrée favorable à céder, au CSSDGS, une partie du lot 5 393 162 du cadastre du Québec, pour la réalisation du projet de construction de la nouvelle école;

CONSIDÉRANT les possibilités limitées d'implantation vu la configuration et la superficie du terrain identifié par la Ville;



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que les possibilités limitées d'implantation font en sorte que la Ville doit effectuer des travaux à ses frais de l'ordre d'environ 2 200 000 \$;

CONSIDÉRANT que les travaux devant être réalisés par la Ville a ses frais aux termes de l'entente n'auraient pas eu à être effectué sans la présence de la nouvelle école;

CONSIDÉRANT que le CSSDGS ne peut réaliser de travaux sur un lot dont elle n'est pas propriétaire, et ce, même si les travaux sont requis pour ses besoins;

CONSIDÉRANT que la Ville ne veut pas retarder le projet de construction de la nouvelle école;

CONSIDÉRANT que la Ville considère qu'elle doit être compensée puisqu'elle n'aurait jamais eu à effectuer les travaux si ce n'était du projet de nouvelle école;

CONSIDÉRANT que le CSSDGS souhaite se porter acquéreur de la partie du lot 5 393 162 identifiée par la Ville aux fins de la réalisation du projet en autant que la VILLE réalise des travaux d'infrastructures;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, la Promesse bilatérale de cession et d'acquisition de terrain entre la Ville de Saint-Constant et Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries pour la construction d'une école primaire sur une partie du lot 5 393 162 du cadastre du Québec, tel que soumis à la présente séance.

La Ville promet donc aux termes du document faisant l'objet de la présente de céder une partie du lot 5 393 162, une partie du lot 6 350 466 et une partie du lot 6 350 467 du cadastre du Québec, et ce, en considération des avantages pour la Ville et le public en général à l'égard de la présence d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville.

De demander au ministère de l'Éducation d'autoriser les Centres de services scolaires à réaliser des travaux en dehors de leur propriété lorsque ces derniers sont nécessaires à l'implantation d'une de leur infrastructure et de rembourser les sommes devant être défrayées par la Ville pour les travaux prévus à l'entente, ayant un lien direct avec la construction de la nouvelle école.



163-04-23

<u>AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT – SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU</u>

CONSIDÉRANT que le service du Développement durable et de l'Hygiène du milieu est prêt à réaliser les projets suivants :

TOTAL:	290 712 \$
Inventaire de départ et système de caisses pour cafés (ajout)	25 000 \$
(ajout)	
Remplacement de frênes abattus dans le secteur des B	37 912 \$
municipaux (ajout)	70 000 φ
GPS et système de suivi pour la flotte de véhicules	75 000 \$
d'employés, inventaire, etc.) - Pompe diesel plus grosse	
- Réaménagement du garage (casier, cuisine, salle	
- Peinture pour revêtement, rampe et époxy pour plancher	
- Ameublement des bureaux administratifs	
publics:	
Projets pour les améliorations au bâtiment des travaux	22 700 \$
Cafés (mobilier terrasse, comptoir Complexe aquatique)	29 000 \$
Modernisation du système de communication	7 500 \$
événements	
Achat de génératrices moins bruyantes pour les	12 600 \$
Délinéateurs - piste cyclable entre Lasalle et Pierre-Dupuis	20 000 \$
Pavillon de la biodiversité - Pavé unis autour de la placette	4 000 \$
Changement de la clôture (sentier piéton Bélair-Beaumont)	30 000 \$
Chicane pour piste cyclable	12 000 \$
culturel et sportif + Centre municipal)	5 000 ψ
Aménagements paysagers - Panneaux électroniquex (Pôle	5 000 \$
Stabilisation de bande-riveraine - Travaux du Pont du 275e	6 000 \$
Ordinateur pour véhicules aqueduc et contremaîtres	4 000 \$

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe à emprunter pour les projets adoptés au PTI 2023-2025 pour le Service du développement durable et de l'hygiène du milieu, la somme maximale de 290 712 \$, taxes nettes au fonds de roulement, lequel montant sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutif.

D'autoriser également la trésorière ou la trésorière adjointe à transférer à cet effet la somme maximale de 290 712 \$, taxes nettes du poste budgétaire 59-151-00-000 « Fonds réservés – Fonds de roulement » vers les postes budgétaires suivants selon la nature de la dépense : 23-022-02-310 « Outillage – Équipements », 23-022-03-310 « Bâtiment – TP », 23-022-05-310 « Infrastructures », 23-022-13-310 « Ameublement et équipement de bureau », 23-022-05-392 « Infrastructures » et 23-022-13-772 « Ameublement et équipement de bureau pour les cafés ».



No de résolution ou annotation

Que les sommes nécessaires aux fins de ces dépenses soient puisées à même les disponibilités des postes budgétaires 23-022-02-310, 23-022-05-310, 23-022-13-310, 23-022-05-392 et 23-022-13-772.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière